

Agenda



4^{ème} Rencontre Nationale des CLLAJ
et Services Logement Jeunes
le 25 septembre 2007.



AVIS AUX RETARDATAIRES : Nous vous rappelons que le dépouillement du questionnaire de l'enquête se réalisera à la rentrée, nous comptons sur votre participation.

Juillet 2007
n°3

Sommaire :

- *Le Borloo dans l'ancien*
- *La Vie de l'UNCLLAJ*
- *Les regroupements régionaux de CLLAJ*
- *La vie des CLLAJ et SLJ*
- *Actualités*
- *Quelques conventions*
- *Base de données UNCLLAJ*

LE BORLOO DANS L'ANCIEN

Le Borloo dans l'ancien : dispositif modifié par la loi sur le droit au logement opposable. Régime fiscal qui s'applique aux relocations comme au renouvellement de baux, il repose sur un **conventionnement entre l'ANAH et les propriétaires sans réalisation de travaux**. Le conventionnement sans travaux est la conclusion avec tout bailleur d'une convention par laquelle celui-ci s'engage à louer son logement à des locataires **sous conditions de ressources à des niveaux de loyers maîtrisés sur une durée de six années**. Soumis à des plafonds de loyers (de 7,73 à 16,35 € suivant les zones), les propriétaires pourront, en contre partie, déduire leurs charges fiscales de 30% (cette **déduction fiscale peut s'élever à 45 %** pour un conventionnement avec une association qui sous-loue ou héberge des personnes).

De plus, pour compléter ce dispositif, l'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** vient en supplément comme dispositif d'objectif pour aider les propriétaires à monter leur dossier de subvention sur les territoires où il n'existe pas de programme spécifique. Les propriétaires peuvent faire appel à un prestataire pour l'élaboration et le dépôt de leur dossier; ces prestataires pourront recevoir en contre partie une subvention. L'AMO est subventionnée à **hauteur de 500 € pour les logements conventionnés sans travaux**, y compris en cas de renouvellement de bail. (sous réserve d'un engagement explicite du bailleur d'attribuer le logement à un ménage prioritaire au sens de la loi DALO).

Vous pouvez vous rendre sur le site www.anah.fr.

L'UNCLLAJ ET SON ACTIVITE

- Organisation de la **4^{ème} rencontre nationale** des Comités locaux pour le Logement Autonome des Jeunes et les Services Logement Jeunes le 25 septembre 2007 à Paris.

- **Adhésion** de l'UNCLLAJ à l'UNIOPPS depuis avril 2007.

- **Du dernier conseil d'administration, le 13 juin 2007**, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Les groupes de travail ont été modifiés et ont redéfini leurs objectifs.

Groupe de travail n°1: Révision des statuts de l'UNCLLAJ.

Ce groupe de travail nous propose un projet de statuts à amender.

Groupe de travail n°2: La complémentarité et le partenariat avec les autres réseaux.

Le conseil d'administration pense que le projet associatif pourra venir compléter et aider ce groupe de travail.

Groupe de travail n°3: Rédaction d'un argumentaire politique sur « le logement des jeunes et les enjeux de développement local, sur cette question » visant à être diffusé stratégiquement.

L'UNCLLAJ demande un RDV au Ministre du Logement et de la Ville.

Groupe de travail n°4: Accompagnement du développement de la GRL

Il est devenu important de rencontrer l'UESL sur la mise en place de la GRL

Groupe de travail n°5: Professionnalisation des intervenants CLLAJ

Sylvie Sanchez et Magali LECANU ont réalisé un tableau sur les différents profils de poste existants dans les CLLAJ.

- Proposition de travail partenarial avec ACSE .

Le projet fait l'objet de trois principales propositions :

- « Recherche Action des processus de

discrimination et des méthodes utilisés par les CLLAJ pour y remédier

- *La professionnalisation des intervenants CLLAJ*

- *Élaboration du projet associatif*

- Orientations de l'UNCLLAJ

1. Refonte de la circulaire en proposant un texte officiel (circulaire ou décret).
2. Définition d'une charte de l'Union présentant ses objectifs, son rôle, ses valeurs.
3. Argumentaire politique porté par l'Union. (Soutenir l'action des CLLAJ existants, Permettre la réalisation des projets...).
4. Rappel des difficultés financières connues par les CLLAJ et les Services Logement, qui continuent d'être animées par une détermination et une vitalité croissante.

LES REGROUPEMENTS REGIONAUX DE CLLAJ

Un **collectif régional PACA** se réunit régulièrement pour mener une réflexion commune autour du logement des jeunes et tenter de trouver les moyens d'actions au niveau régional. Dans cette perspective, il sont rencontrés les CLLAJ de la Région Rhône Alpes le 8 juin 2007.

Au niveau **Rhône-Alpin**, l'association des CLLAJ a créé un **logiciel « LD CLLAJ »** de saisie informatique et de statistiques destiné aux CLLAJ. Vous pouvez vous le procurer en contactant

Thomas HALLE au 04.75.71.03.88.

En **Poitou Charente**, les CLLAJ se sont regroupés pour tenter de mutualiser leurs moyens et d'envisager un partenariat régional dans l'objectif de développer et pérenniser leurs actions.

En Midi Pyrénées, l'**URLAJ** (Union Régionale pour le logement autonome des Jeunes) continue son avancée et son travail d'interpellation de la Région Midi Pyrénées.

En **Île de France**, les CLLAJ arrivent à terme de leur convention signée avec la Région, ils redéfinissent le contenu d'une prochaine convention et la proposeront à leur Région.

La création des associations régionales se développe et progresse. L'UNCLLAJ se tient à disposition des CLLAJ qui souhaiteraient prendre contact ou se rattacher à d'autres CLLAJ dans cette dynamique. Ce travail de promotion et de regroupement reste à poursuivre.

LES CLLAJ

« Cette rubrique est enrichie de vos nombreuses expériences que vous acceptez de nous communiquer. »

Accompagné du Conseil Général de l'Hérault, du CCAS de la commune, de la Mission Locale Jeunes, Le CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault a rencontré le CLLAJ de Romans sur Isère sur un projet de résidence sociale.

Un des salariés de la Boutique Logement de Metz s'est rendu au CLLAJ du Val de Bièvre pour rencontrer l'équipe salariale. Cette rencontre a permis un riche échange sur leurs pratiques et leur quotidien.

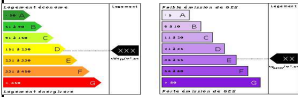
Le CLLAJ de Martigues, en collaboration avec la Ville de Martigues, la Maison de l'Emploi et de la Formation, et d'autres partenaires a organisé un Salon des Jeunes du 24 au 27 Mai proposant de nombreuses animations à destination des jeunes. (concert, expositions, diffusion de films, stands d'informations...)

Le CLLAJ de Metz a organisé une journée interprofessionnelle sur le logement des jeunes. Cette journée a regroupé un nombre de partenaires important qui ont été ravis du professionnalisme du CLLAJ et de la richesse des interventions (Fondation Abbé Pierre, Conseil Économique et Social, l'Union Régionale de l'Habitat des Jeunes, l'Union Régionale des Propriétaires Privés, l'Union HLM du territoire)

Le Comité local pour le Logement des jeunes de Quimper a organisé un forum sur le logement des jeunes le samedi 7 juillet en partenariat avec de nombreuses structures au niveau local (Professionnels de l'immobilier, les foyers de jeunes travailleurs, les offices HLM, les résidences étudiantes, le CROUS, la CAF, les mutuelles, la Ville, le Conseil Général, le collecteur, l'ADIL, la mission locale et le réseau Information Jeunesse).

ACTUALITES

LE DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE



Une étiquette pour connaître la consommation d'énergie et une étiquette pour connaître l'impact de ces consommations sur l'effet

de serre. Des professionnels se sont déjà formés à la réalisation de ces diagnostics. Ils peuvent se déclarer auprès des intermédiaires immobiliers et des notaires qui pourront ainsi recourir à leurs services pour faire réaliser ces diagnostics et auprès des points Espaces Info Énergie de l'ADEME (expertise sur ces sujets) qui peuvent renseigner le public sur les modalités de réalisation et le contenu du DPE.

Le DPE a une durée de validité de 10 ans, Coûterait approximativement 160 € et devra accompagner tout contrat de location d'une maison ou d'un appartement.

Le DPE présente trois objectifs :

- Informer le futur locataire sur la consommation énergétique du logement et son coût.
- Sensibiliser le locataire aux conséquences de sa consommation en énergie sur el climat de la planète.
- Donner des conseils pour maîtriser la consommation sous forme de recommandation de gestion et de comportement. Le locataire doit être informé des travaux permettant la réduction de la consommation.

Vous pouvez vous rendre sur le site de l'ADEME pour de plus amples renseignements.

OUVERTURE DES MARCHES DE L'ENERGIE

Depuis le 1er juillet, l'ouverture du Marché de l'énergie est effective. L'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) a publié en ligne une synthèse sur les vigilances et les conséquences à de l'ouverture à la concurrence du marché et du gaz.

Les particuliers ont la possibilité de s'adresser à des fournisseurs d'énergie autres qu'EDF ou GDF pour des prix différents (tarif libre au lieu du tarif réglementé fixé par l'Etat). L'abonnement en énergie est désormais rattaché au logement lui-même et non à la personne qui l'occupe. Négocier un nouveau contrat avec son fournisseur historique (EDF ou GDF) ou avec un autre fournisseur a pour conséquence l'abandon définitif, par le client, du régime des tarifs réglementés pour le logement concerné. Ce choix reste ensuite attaché au logement, même en cas de changement d'occupant, jusqu'à ce que celui-ci opte, le cas échéant, pour un nouveau fournisseur, sans pouvoir revenir à un tarif réglementé.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose le site "www.energie-info.fr" pour informer les particuliers sur leurs démarches (déménagement, résiliation de contrat, changement de fournisseur, demande de raccordement) et sur leurs droits (obligations des fournisseurs, démarchage et vente à distance, réclamation ou litige, clients en situation de précarité).

PASSEPORT PASS-GRL

Les jeunes peuvent désormais obtenir en ligne leur passeport PASS-GRL® en suivant les trois étapes du parcours de diagnostic ci-dessous :

1/ Consultation du site GRL-GESTION

2/ Détermination de l'éligibilité au dispositif PASS-GRL

En répondant de manière anonyme aux quelques questions générales posées, le système détermine immédiatement si la situation correspond aux critères d'éligibilité pour l'obtention du passeport PASS-GRL

3/ Constitution du dossier en ligne

Pour les personnes éligibles, possibilité de constituer un dossier en ligne, en toute confidentialité.

4/ Impression du passeport PASS-GRL® (au format PDF)

Le passeport formalise le droit au dispositif PASS-GRL®, sur la base des déclarations effectuées en ligne. Il est valable 3 mois à compter de sa date de délivrance et doit être donné au propriétaire qui se chargera de le fournir à son organisme assurantiel.

QUELQUES CONVENTIONS CLLAJ/PARTENAIRES

Pour vous donner quelques pistes sur de nouvelles actions, voici quelques conventions « atypiques » qu'ont signé les CLLAJ et leurs partenaires.

- l'association Habitat Jeunes du Bassin d'Arcachon et la Communauté d'Agglomération ont signé une convention pour l'accueil des jeunes apprentis sur le territoire.

- le CLLAJ de Bourg en Bresse est financé par l'ACSE pour l'accompagnement des jeunes dans leur recherche de logement, en particulier les jeunes issus des quartiers périphériques de la ville.

- le CLLAJ de Caen est bénéficiaire d'une subvention par le collecteur 1% local pour l'accueil et l'information des jeunes. Le CLLAJ de Quimper a le même type de convention mais la subvention est proportionnelle au nombre de dossiers Locapass déposés.

- le CLLAJ de Romans sur Isère, dans le cadre du CUCS, répond à une action en direction des familles monoparentales.

- le CLLAJ d'Angoulême réalise son projet associatif grâce au financement de la Communauté d'Agglomération du territoire.



Uncllaj

Siège social :

Place du Forez
3 rue de l'Abbé Rozier
69001 Lyon

Téléphone 04 72 07 87 17

Télécopie 04 78 29 48 74

Siège administratif :

8, rue de l'Ancienne Bouverie
26 100 Romans sur Isère

Téléphone : 04 75 71 03 88

Messagerie : animation@uncllaj.fr

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et nous faire part de vos actions qui animent vos structures afin que les numéros suivants vous apportent une entière satisfaction.

Flash

- *Dernière adhésion : Adamal FJT de Salon en Provence .*
- *Rencontre entre l'UNCLLAJ et les Directions Générales DGAS et DGUHC en Mai*
- *Rencontre avec la Fondation Abbé Pierre le 22 mai 2007.*
- *Prochainement : Rencontre entre l'UNCLLAJ et l'ANT (Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre Mer).*
- *Rencontre avec un conseiller technique de Madame la Ministre Madame BOUTIN le 4 septembre 2007.*

LE DEVELOPPEMENT D'ASSOCIATIONS

Le CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault souhaite ouvrir une résidence sociale, pour cela il a besoin de tous vos conseils pour avancer sur le projet.

Le CLLAJ de Metz envisage de signer une convention avec une agence immobilière, si vous avez en tête des exemples ou des ébauches sur le même type de convention, merci de nous tenir informer.

BASE DE DONNEES UNCLLAJ

Le site Internet du réseau fera figurer de nouvelles rubriques prochainement :

- ◆ Les fiches « CLLAJ » présentant l'activité, le fonctionnement et le contexte de chaque CLLAJ.
- ◆ Les fiches techniques reprenant quelques actions « atypiques » développées par les CLLAJ
- ◆ « Textes et Lois » pour que vous mettre à jour sur les nouveaux textes en vigueur concernant le logement. Vous pourrez les télécharger.
- ◆ « Fonds documentaires » avec des exemples de documents internes à vos fonctionnements (conventions, guides logement, plaquettes d'informations, évènements ou manifestations organisées...